

**REGLEMENT INTERIEUR**

**TENUE OBLIGATOIRE :** Pour les cours, une tenue de danse ou de sport est obligatoire, les « jeans » sont interdits, les cheveux doivent être attachés, les téléphones portables éteints, les chewing gums et gouters sont interdits

**INSCRIPTION ET REGLEMENT DES COTISATIONS**

Après 2 cours d'essai gratuits, le dossier d'inscription parfaitement complété (voir bulletin d'adhésion pour toutes les pièces à fournir) doit être effectué dès le 3<sup>e</sup> cours. Le certificat médical est une pièce indispensable à la validation de l'inscription. Le règlement de la cotisation peut être fait en un ou plusieurs chèques, les espèces, les coupons sports et les bons CAF sont acceptés (le règlement en coupons sport ou bon CAF entraîne un supplément de 4 € par adhérent, pour frais de gestion). Il ne peut être rendu de monnaie sur un règlement en coupons-sports.

Les inscriptions sont faites pour une année complète de début septembre à fin juin. Un remboursement éventuel en cours d'année ne sera envisagé que pour des cas de force majeure (déménagement de la famille, incapacité physique à poursuivre les cours de danse ou de gym, à justifier par un certificat médical). De ce fait, **toute année commencée est entièrement due.**

**SPECTACLE / GALA DE FIN D'ANNEE :**

A la fin de chaque année, un gala est organisé : tous les élèves sont invités à y participer. Ce gala, qui, est un véritable spectacle, a pour but de montrer tout le travail et le savoir-faire acquis durant l'année. Il se déroule en plusieurs représentations : la participation des élèves aux représentations est fortement souhaitée afin de préserver le travail de groupe. Une participation sera demandée pour la réalisation des costumes ou la location d'accessoires nécessaires aux élèves

Nous vous remercions de noter dès à présent que le prochain gala aura lieu **SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN, A VAUREAL**

**VACANCES :** Les cours suivent le calendrier des vacances scolaires, il n'y a pas cours pendant ces périodes.

**Mais, les cours qui ont lieu le premier samedi des vacances sont assurés.**

**ABSENCE DES ELEVES :** Les élèves qui sont absents ou prévoient d'être absents, devront prévenir un membre du bureau ou le professeur concerné.

**RAPPEL DES REGLES DE BASE :**

- Les élèves doivent arriver, à l'heure, aux cours. Les parents doivent accompagner leur enfants jusqu'à l'entrée de la salle
- Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant l'heure des cours. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux accompagnateurs de ne pas déposer les élèves trop tôt avant les cours ni de les récupérer trop tard après les cours ou de les laisser assister à un cours auquel l'élève n'est pas inscrit.
- Les parents ou autres accompagnateurs ne sont pas admis à assister aux cours. Les élèves doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- Les élèves et les parents doivent respecter les professeurs et les autres élèves. Ce devoir s'adresse aussi aux adultes qui ne doivent gêner en aucune sorte le déroulement du cours, le professeur étant le seul responsable de sa pédagogie ou de la musique diffusée. En cas de non-respect et/ ou de comportement « agressif », ces élèves pourront être exclus des cours ou se voir refuser la participation au gala. Les parents qui le souhaitent, peuvent rencontrer le professeur, et si possible, à la fin du cours.

**Les membres de la section GE/DANSE sont à votre disposition si besoin :**

Gilberte GRANGE..... 06-19-37-56-74, Présidente  
Sandrine MARVIS..... 06-61-29-92-10, secrétaire  
Florence MAZEAU.....06-21-15-22-72, secrétaire adjointe  
Jean Marc BOURREAU ..... 06-03-91-13-31, trésorier

Ainsi que les délégués de section :

Liliane FONTAINE (06-19-06-37-24), Elisabeth HERCHLIKOVITCH (06-76-41-58-52),  
Claudine TADJER (06-83-43-39-11), Karla TADJER (06-82-67-45-29), Isabelle SIMON (06 82 01 29 70  
Magali EMERY (06 16 21 44 16), Maryline VION (06 84 19 85 83), Suzanna FERREIRA (06 42 37 39 38)

Nul n'est censé ignorer le règlement de la section. Merci de bien vouloir en prendre connaissance, de le signer en 2 exemplaires et d'en rendre un à l'organisateur

**Nom de l'adhérent majeur ou responsable de l'enfant :**

**Signature**